

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2007

Séance du 16 novembre 2007

CG 07/4^{ème}/V-03

**Centre d'Accueil de Jour de MONTAUBAN
Demande de subvention exceptionnelle**

Depuis le 16 décembre 2004, l'Association Roger Tort gère à Montauban un Centre d'Accueil de jour qui propose aux personnes en deshérance d'une part, divers services d'accueil et d'orientation et, d'autre part, des services de bagagerie, de douche et d'un point chaud permettant de préparer des repas.

Ce centre, dont le coût annuel de fonctionnement ressort à 181 932 € (budget 2007), est cofinancé par l'Etat, la Commune de Montauban et le Conseil Général qui intervient, à hauteur de 20 000 €, dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion des bénéficiaires du RMI.

Pour régler des difficultés budgétaires (déficit prévu de 47 000 € environ) et des difficultés de fonctionnement apparues en cours d'années, il s'est avéré nécessaire d'envisager :

- une délocalisation du Centre actuellement installé route d'Ardus,
- un renforcement des moyens en personnels et un aménagement des plages horaires d'accueil des usagers,
- un renforcement des dotations allouées par les cofinanceurs.

Après concertation avec l'ensemble des parties intéressées, une solution a pu être dégagée prévoyant des financements supplémentaires et exceptionnels au titre de l'exercice 2007 :

- DDASS29 000 €,
- Commune de Montauban 9 000 €,
- Conseil Général 9 000 €.

Une évaluation globale de l'organisation et des activités du centre, en cours de réalisation, devrait permettre, en fin d'année, de faire un point sur les conditions de pérennisation de cette structure.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à l'Association Roger Tort, une subvention exceptionnelle de 9 000 € destinée à équilibrer le budget 2007 du Centre d'accueil de jour de Montauban ;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 6745 sous-fonction 58 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,